

KDS :
Arnaque et business !
Des kilomètres d'indemnités non remboursés !!!

La direction du Réseau de La Poste, non contente d'avoir fait déjà des économies en supprimant les EAR persiste et signe en ayant mis en place un système de remboursement kilométriques : **KDS**, tellement compliqué à utiliser pour les agents qu'ils arrivent à ne plus réclamer leur dû.

En effet, le système, quand il marche car souvent les ordinateurs dans les bureaux ne sont pas adaptés pour utiliser ce nouveau logiciel, rend impossible son utilisation, par sa complexité et le temps qu'il demande aux agents pour effectuer la saisie. Pour chaque demande, il faut fournir **sa carte grise, son planning, avoir sa clé USB...** Bref, c'est une usine à gaz qui pénalise l'ensemble du personnel mais qui permet à La Poste une nouvelle fois de faire des milliers d'euros d'économie sur le dos de son personnel.

Dans le dernier Accord Guichetier/chargé de clientèle du 1^{er} mars 2016, que SUD n'a pas signé, il est stipulé dans son article 4 sur les déplacements : « lorsque l'agent sera amené à travailler en dehors de son lieu habituel de travail, **en cas d'allongement de trajet domicile/travail, les kilomètres supplémentaires (aller et retour) feront systématiquement l'objet d'un remboursement des frais engagés sous formes d'indemnités kilométriques** »

Nous demandons que La Poste respecte ses propres textes et que les syndicats signataires (FO, CFDT et CFTC) de cet accord obligent La Poste à le respecter !!!!



SUD EXIGE :

- Le paiement systématique de tous les déplacements pour l'ensemble du personnel des lors que La Poste leur demande de se déplacer en dehors de leur lieu habituel de travail
- La suppression de KDS, et un système automatique de paiement sans que les agents en fasse leur demande
- L'arrêt d'embauche d'intérimaires comme moyens de remplacement avec passage en CDI de tous ceux actuellement embauchés à La Poste
- Le maintien et le déploiement des EAR pour effectuer les remplacements

